



Ο αγνοώντας δηλώνει, ο επιστήμονας αμφιβάλλει, και ο σοφός σκέφτεται
L'ignorant affirme, le savant doute, et le sage pense

Commissions Administratives Paritaires Nationales, Assemblée Plénière, 22/06/2009

1. Inquiétude quand au fonctionnement de la DRH
2. Opposition à la mise en place du Consortium-EPCS
3. Réforme de la catégorie B
4. Devenir des AI ?
5. Mésusage de l'appréciation NP pour les Avancements de grade AG et les changements de corps CC
6. Non à la double peine pour les chercheurs
7. Retour aux campagnes annuelles de mobilité

***AVEC REPONSES DE LA DG LORS DE LA PLENIERE
EN ITALIQUES***

(Dys)fonctionnement de la DRH



Au nom de l'ensemble des délégués du personnel et des experts syndicaux, nous tenons à exprimer tous nos remerciements et notre gratitude aux collègues de la DRH chargé-e-s de gérer les dossiers des agents.

De nombreux mouvements de personnel ont éclairci les rangs, nous demandons à la Direction Générale de dégager les moyens pour vous assurer de meilleures conditions de travail, gage d'efficacité au bénéfice de l'ensemble des agents.

Nous demandons que soit améliorée la procédure de mise à jour des fiches de déroulement de carrière

(Dys)fonctionnement de la DRH

Réponses ou Réactions:

La DRH apprécie le soutien des délégués du personnel et des experts syndicaux aux collègues de la DRH chargé-e-s de gérer les dossiers des agents et s'associe d'une manière appuyée à cet hommage

Elle reconnaît les problèmes liés aux nombreux départs d'agents, définitifs ou temporaires (congé maternité).

Elle annonce le recrutement de nouveaux collègues

Concernant la mise à jour des fiches de déroulement de carrière, elle reconnaît la lourdeur de la procédure, liée à la complexité de S2I-RH; raisons de plus pour dégager des personnels pour remplir cette tâche

Opposition au consortium-EPCS (1/4)



En 2008

02/04: N. SARKOZY demande de mieux structurer la recherche

12/06: Boycott du CTP par CGT, CFDT et SUD

20/06: Lettre de mission à B CHEVASSUS AU LOUIS BCL

25/06: CGT, CFDT, CFTC et SUD quittent le CTP pour obtenir le report de la date de remise du rapport

26/06: Report du 30/07 au 30/09 de la remise du rapport de BCL

27/06: Sortie des représentants du personnel du CA de l'INRA

30/06: Refus CGT de participer à la réunion de travail de la DGINRA

05/09: Contribution v1 de la DG-INRA au rapport de BCL

17/09: Motion CGT, CFDT et SUD au CTP contre le consortium

23/09: Contribution v2 de la DG-INRA au rapport de BCL

Opposition au consortium-EPCS (2/4)



En 2008

04/10: Remise aux tutelles par BCL de la version finale de son rapport

09/10: Protestation contre la collecte de contributions « positives »

23/10: Présentation au CA de l'INRA, des raisons pour lesquelles la CGT est opposée au consortium-EPCS

23/10: Les représentants des ministères au CA de l'INRA ne sont pas convaincu de l'intérêt du consortium-EPCS

12/11: Présentation du consortium-EPCS par BCL au CTP, boycotté par CGT, CFDT, SUD

12/11: Pétition intersyndicale contre le consortium-EPCS

13/11: Document CGT «Dix raisons de s'opposer au consortium-EPCS»

04/12: Boycott du CTP par CGT, CFDT, SUD

17/12: CGT, CFDT et SUD ne siègent pas au CTP

19/12: La CGT ne siège pas au CA mais s'adresse aux administrateurs et détaille les raisons de son opposition au consortium-EPCS

Opposition au consortium-EPCS (3/4)



En 2009

05/03: Débat nourri avec Madame la Présidente, le consortium-EPCS n'est plus qu'un des trois éléments de la stratégie d'alliances de l'INRA

06/03: Avis favorable, par les seuls représentants de l'administration présents au CTP, sur les projets de décret et de convention constitutive

Mars et avril: conférences directoriales dans les centres INRA

02/04: Approbation du CA, sous protection policière, de la participation de l'INRA au consortium, contre l'avis des représentants du personnel

07/05: Création du consortium-EPCS (décret 2009-522)

25/06: CTP extraordinaire pour valider le mode de désignation des observateurs syndicaux au sein du CA du consortium-EPCS jusqu'aux élections professionnelles

26/06: Information du CA de l'INRA à Tours de l'avancement du dossier

29/06: Signature de la convention constitutive et élaboration du plan d'actions

18/09: CA du consortium-EPCS dans sa configuration transitoire

automne : élections des représentants des personnels des six établissements au CA du consortium-EPCS

Opposition au consortium-EPCS (4/4)



La CAPN des XX, réunie le xx juin, demande à la Direction Générale d'agir et d'intervenir auprès des tutelles pour

1. préserver le statut de fonctionnaires de l'Etat aussi bien pour les agents actuellement en poste à l'INRA que pour ceux qui seront recrutés dans les années qui viennent,
2. résorber les emplois précaires déjà trop largement présents tant dans les équipes de recherche que dans celles d'appui à la recherche, par intégration dans les corps de titulaires
3. continuer de conduire à l'INRA des recherches destinées à acquérir des connaissances nouvelles et des recherches destinées à appliquer ces nouvelles connaissances,
4. défendre et renforcer l'indépendance intellectuelle des scientifiques en ne limitant pas leurs travaux aux thèmes à courte durée, financés sur des appels d'offre publics ou des contrats privés
5. ne pas inclure des partenaires à statut privé au sein du Consortium-EPCS

De plus, elle demande à la DGINRA ne pas arguer de l'existence du Consortium pour fermer:

- a) les unités non adossées à l'un des autres membres du consortium, ou pour les transférer dans un pôle universitaire ou dans un autre institut
- b) des unités isolées ou des unités expérimentales
- c) des unités mixtes de recherche associant l'INRA à un établissement non agronomique ou non vétérinaire

Opposition au consortium-EPCS (4/4)



Réponses et Suites

La motion a été votée par les CAPN des IR, IE, AI, TR et AT, souvent à une large majorité des délégués du personnel, les représentants de l'administration ne prenant pas part aux votes, ce qui est à apprécier par rapport à la motion de l'an dernier

Michel EDDI:

Nous connaissons l'opposition de la CGT au consortium-EPCS et nous reconnaissons également la constance de cette opposition.

Mais dès lors que le consortium est mis en place, la convention constitutive va être signée le 29 juin, il faut en discuter (CTP extraordinaire du 25 et CA du 26 juin).

Le consortium n'a pas l'importance que vous lui donnez.

[Observations de la CGT: n'a plus l'importance, vous avez considérablement réduit la voilure, vous ne présentez plus le consortium que comme un des éléments de la stratégie d'alliances de l'INRA.]

S'agissant des fermetures d'unité, l'INRA conserve la main sur cette question, le devenir de ces unités n'est en aucun cas défini dans le cadre du consortium (sic)



Catégorie B de la Fonction Publique



Négociations en cours entre le Ministère de la FP et les signataires des accords Jacob

Flou le plus complet demeure sur les mesures proposées

De quelles informations la Direction Générale dispose t'elle?

TRNO et Grade1

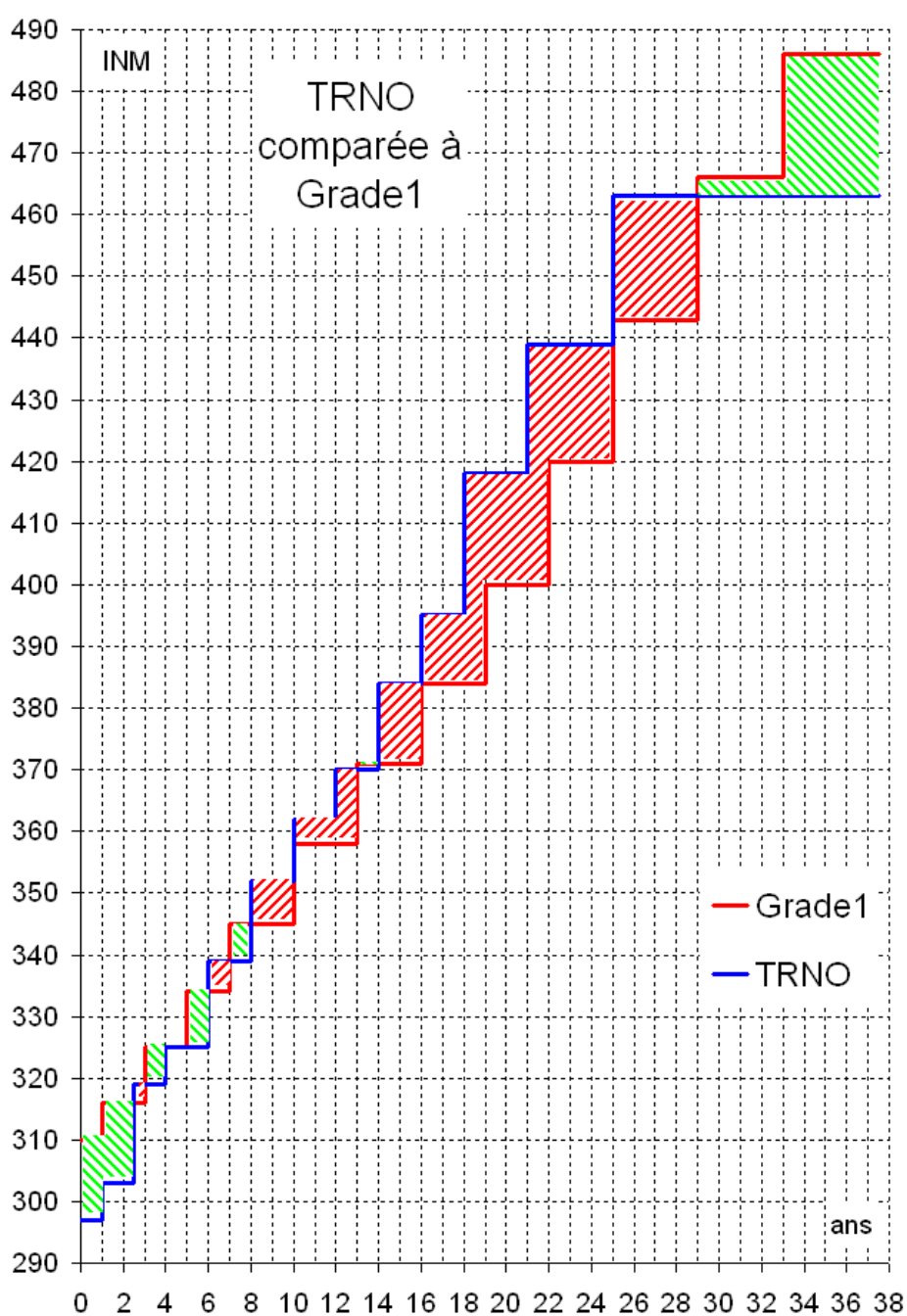
Comparaison des déroulements de TRNO et de Grade 1 (niveau BAC)

Sur 37,5 ans

Grade1: 654.500 €2009

TRNO: 661.700 €2009

Solde: -7.200 €2009



TRNO puis TRSU Grade 1 puis Grade 2 par avancement

TRNO puis TRSU, d'une part,
Grade 1 puis Grade 2 d'autre part

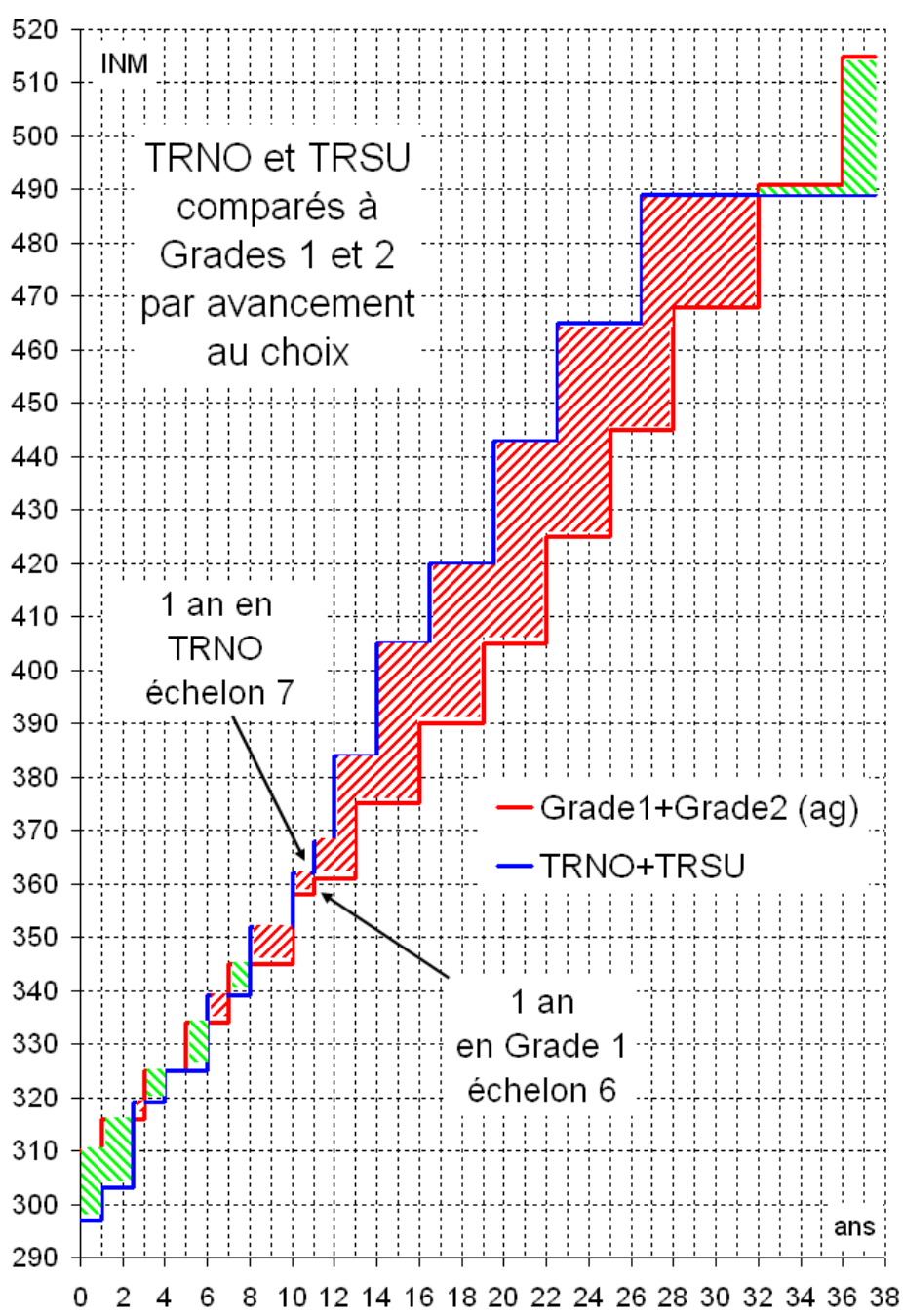
Dans les deux cas, les passages se font par avancement au choix, l'agent étant promu dès qu'il devient promouvable

- a) après un an en TRNO, échelon 7
 - b) après un an en Grade 1, échelon 6
- Sur 37,5 ans

Grades 1 + 2 : 662.700 €2009

TRNO + TRSU : 684.500 €2009

Solde : -21.800 €2009



TRNO puis TRES

Grades 1, 2 et 3

sélection professionnelle

TRNO et TRES d'une part,
Grades 1, 2 et 3 d'autre part

Dans les deux cas, l'agent est promu
dès qu'il devient promouvable

a) après 1 an en TRNO échelon 6

b) après 1 an en Garde 1 échelon 4

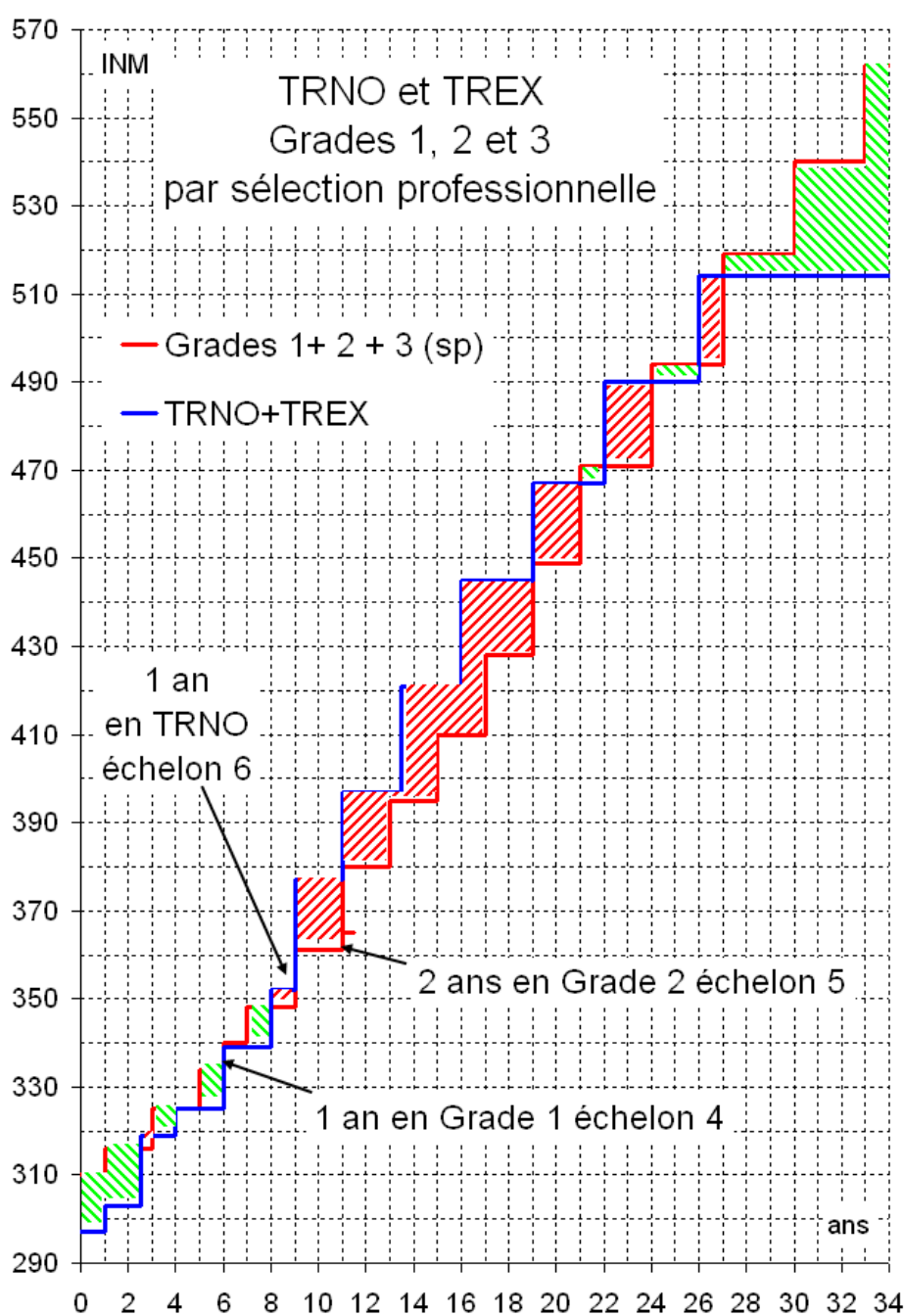
après 2 ans en Grade 2 échelon 5

Sur 37,5 ans

Grades 1+2+3 : 720.000 €2009

TRNO+SU+EX : 715.900 €2009

Solde : **+4.100 €2009**



Mesures transitoires: reclassement des TR



Pour TREX, solde systématiquement positif

Pour TRSU, solde systématiquement positif

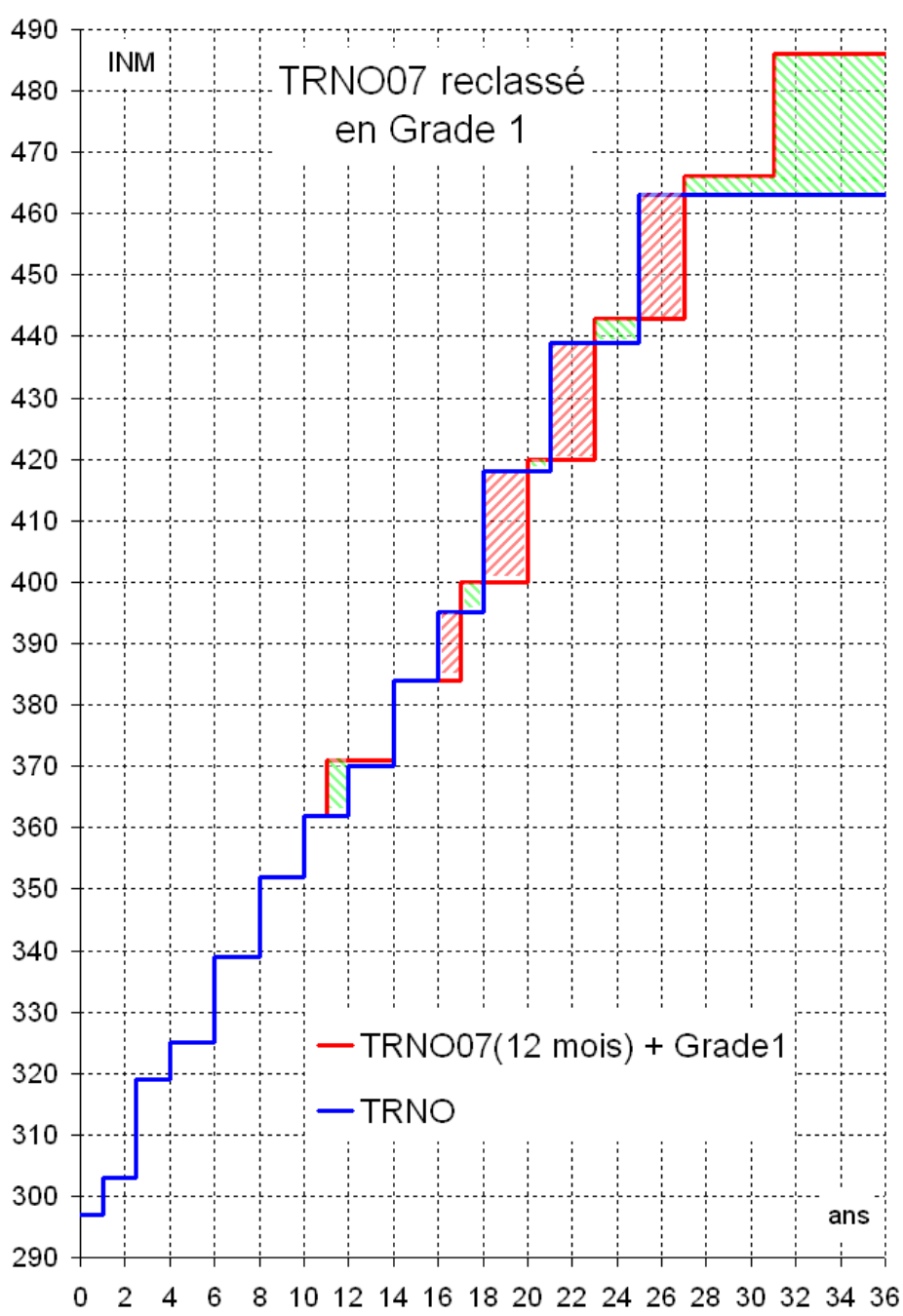
Mais

Pour TRNO, les règles de calcul de l'ancienneté reportée de TRNO en Grade 1 conduisent à des manques à gagner importants et pénalisants

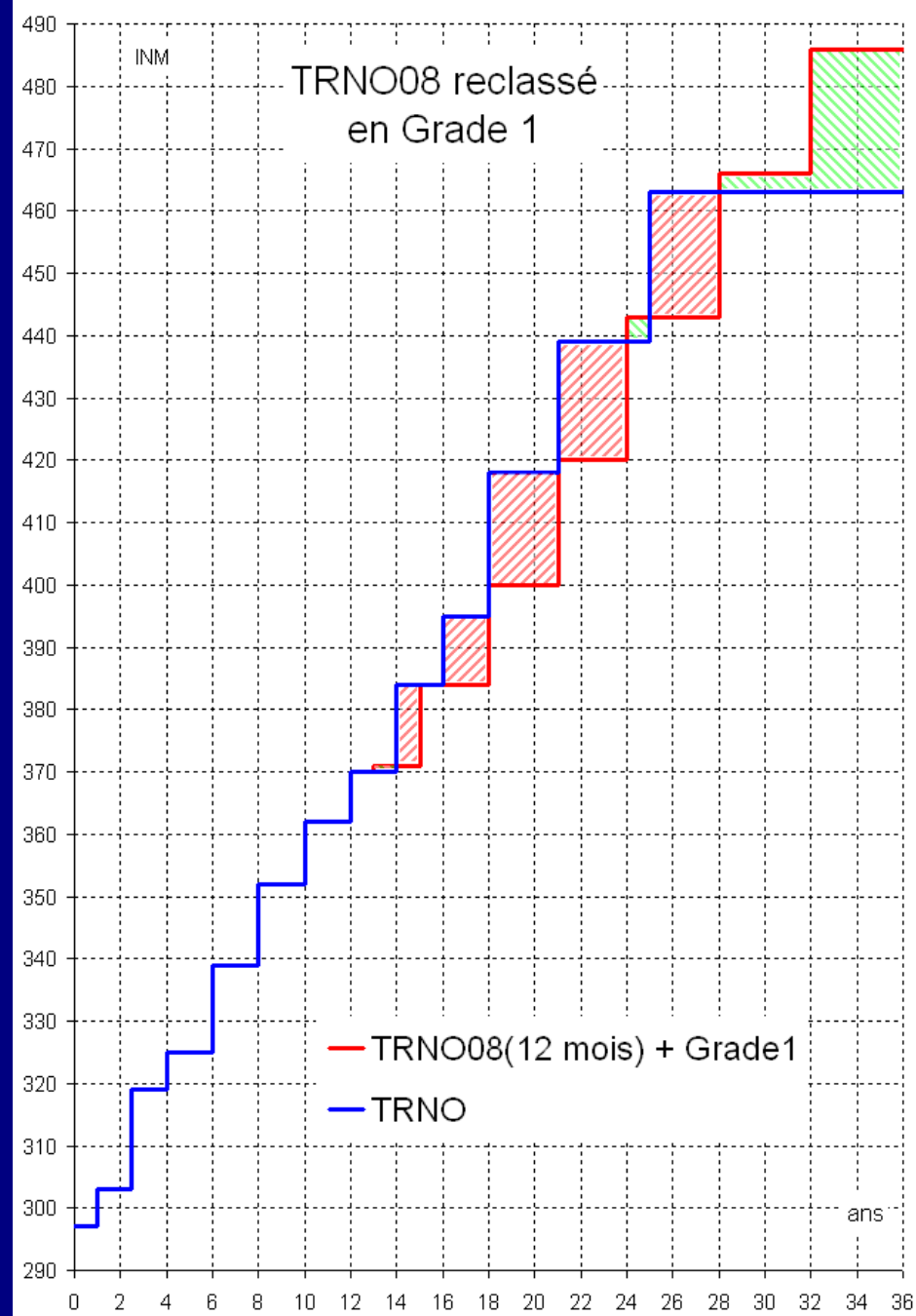
Reclassements des TRNO en Grade1

TRNO			Grade 1			Dans deux ans		Dans cinq ans		Dans dix ans		Dans vingt ans	
Ech.	INM	Ancienneté acquise dans cet échelon	Ech.	INM	Gain indiciaire immédiat	Ech.	Solde Grade1- TRNO (€2009)	Ech.	Solde Grade1- TRNO (€2009)	Ech.	Solde Grade1- TRNO (€2009)	Ech.	Solde Grade1- TRNO (€2009)
01	297	-	1	310	13	2	1 075	4	1 470	6	1 009	9	-4 454
02	303	-	2	316	13	3	601	5	1 119	6	531	10	-5 943
03	319	<1an	3	325	6	4	461	5	1141	7	219	10	-5 814
03	319	>1an	4	334	15	5	976	6	1 634	7	1 975	11	-3 039
04	325	<1an	4	334	9	5	1 086	6	1 733	8	1 887	11	-1 920
04	325	>1an	5	345	20	5	834	6	1 426	8	1 821	11	-1 689
05	339	-	5	345	6	6	715	7	1 386	9	1 411	12	-1 978
06	352	<0,5an	6	358	6	6	417	7	735	9	307	12	-3 894
06	352	>0,5an	6	358	6	7	470	8	1 335	9	752	12	-818
07	362	-	7	371	9	7	439	8	483	10	-1 272	13	-3 817
08	370	-	7	371	1	8	-527	9	-1 492	10	-5 529	13	-7 284
09	384	-	8	384	0	9	-483	10	-1 843	11	-3 071	13	-790
10	395	-	9	400	5	10	-570	11	-1 229	12	-1 448	13	6 011
11	418	-	10	420	2	11	219	11	746	13	1 865	13	11 957
12	439	-	11	443	4	12	351	12	746	13	4 914		
13	463	<4ans	12	466	3	13	1 141	13	4 168	13	9 214		
13	463	>4ans	13	486	23	13	2 018	13	5 046	13	10 092		

+1.000 €2009 par an en G1-13



TRNO07 et TRNO08



Catégorie B de la Fonction Publique

Réponses et informations

Etat de la réforme statutaire en cours: encore aucun texte applicable

Axe 1: Volonté de mieux recruter les fonctionnaires (sic)

Axe 2: Mieux gérer les carrières: droit à la mobilité, modernisation de l'architecture statutaire (fusion de corps), amélioration de la situation des contractuels de la Fonction Publique

Axe 3: Mieux rémunérer le travail: augmentation de la valeur du point Fonction publique de 0,8% au 1er juillet 2009, mise en place de la GIPA (2004-2008), rénovation des grilles statutaires avec en catégorie B un relèvement indiciaire des indices de départ et de fin de grade, rémunération des fonctionnaires en fonction des résultats

Axe 4: Améliorer le dialogue social: les CAPN seront plus centrées sur les gestions individuelles, le CTP ne serait plus paritaire

[Remarque CGT: si le CTP n'est plus paritaire, il perdra son importance dans la vie de l'INRA, ce sera donc un recul pour l'ensemble des agents, le CTP ne doit pas devenir un Comité Théodule !]

Quel est le devenir du corps des AI ?



La CGT-INRA est très attachée à ce que la formation BAC+2 donne accès à la catégorie A

Cette dérogation avait été obtenue avec Anicet LE PORS en raison des spécificités des besoins des EPST.

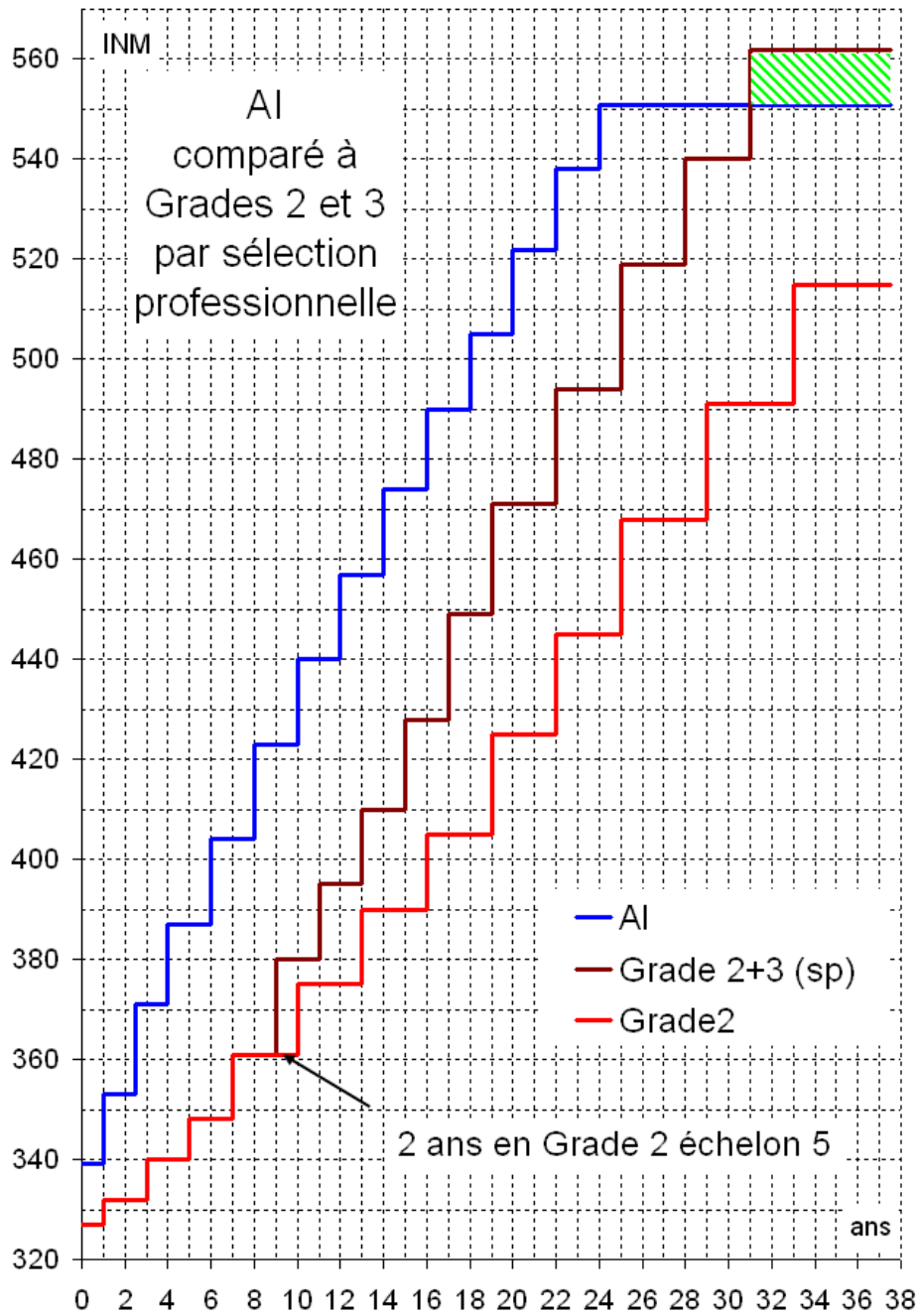
Le recrutement prévu des BAC + 2 en Grade 2 entraîne une dévaluation très importante de ce niveau de formation et sonne le glas du corps des AI

Dans quel corps seront reclassés les AI actuels ? Pas en catégorie B

Selon quelle procédure ? Ni examen ni épreuve de sélection

A quel rythme ? En une seule fois

AI et Grades 2 et 3 sélection professionnelle



Agent de niveau BAC +2
AI d'une part
Grade 2 et Grade 3 d'autre part

L'agent est promu dès qu'il est
promouvable: après 2 ans en Grade 2
échelon 5

Sur 37,5 ans

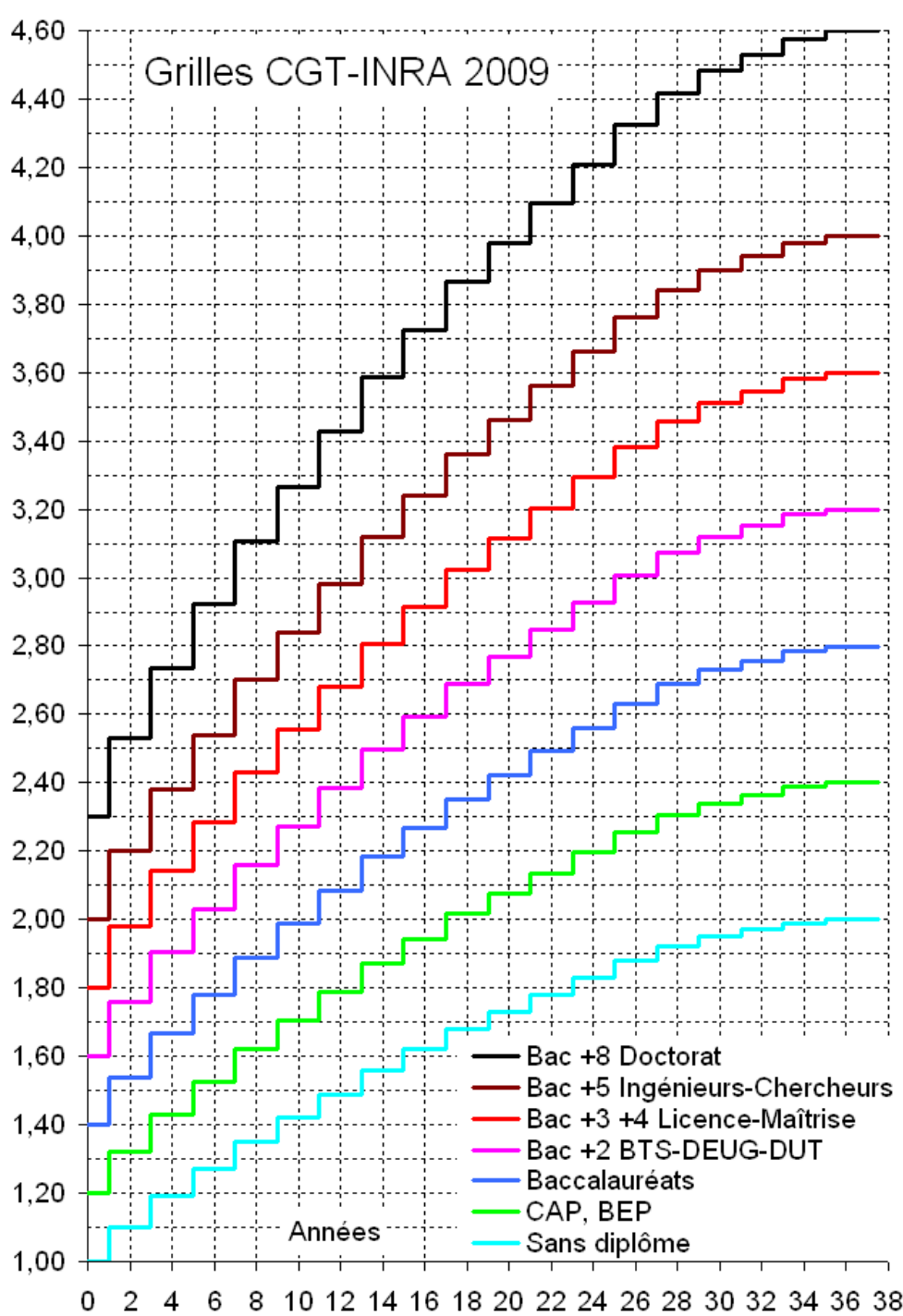
Grades 2+3 : 743.206 €2009

AI : 796.100 €2009

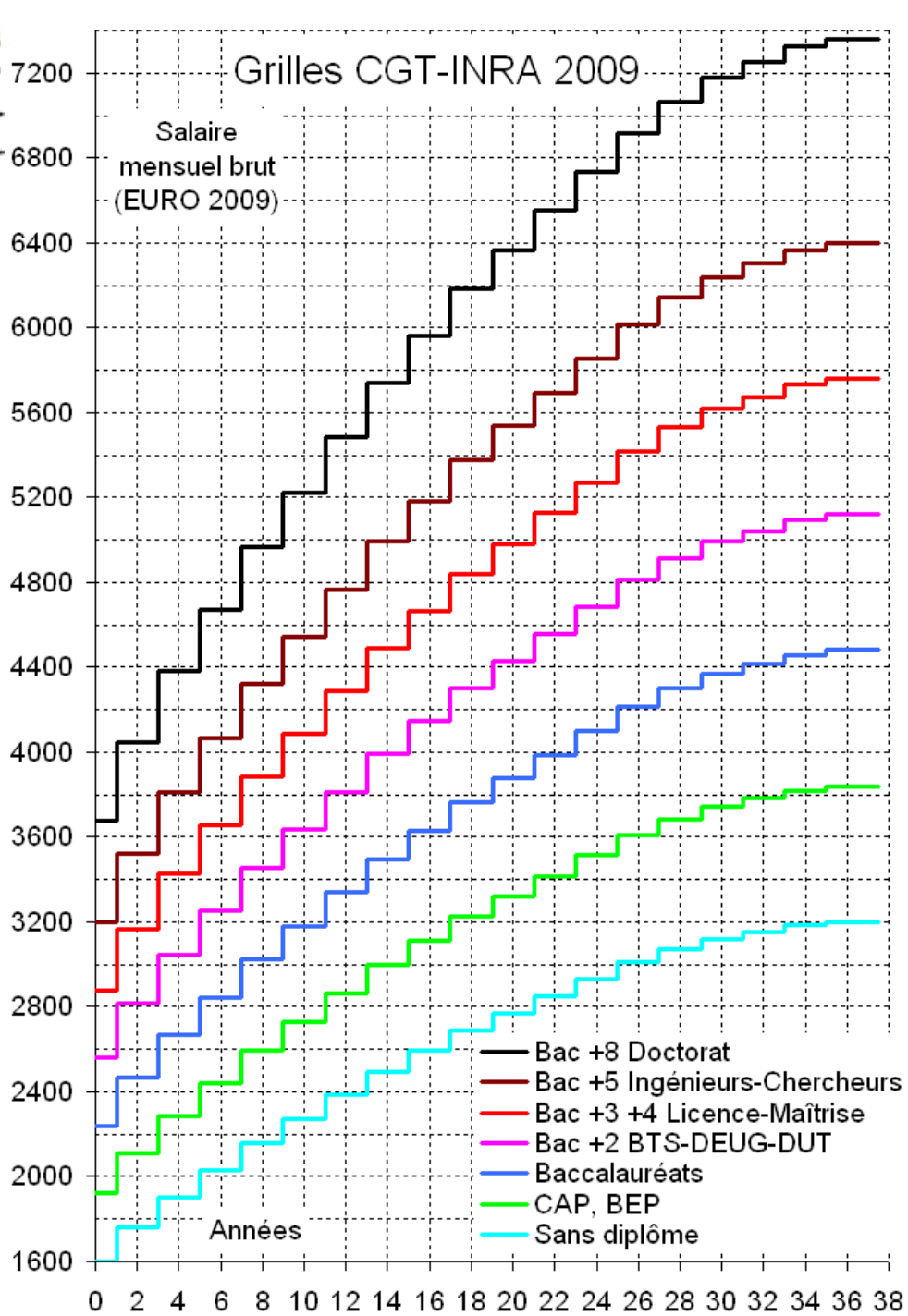
Solde : -52.895 €2009

Pour contribuer à la réflexion collective, voici notre proposition actualisée, fondée sur cinq règles

- 1. Sept corps à un seul grade chacun*
- 2. Amplitude au sein d'un corps: 1 à 2*
- 3. Amplitude entre premier et dernier corps : 4,3*
- 4. Courbure: demi-amplitude au tiers de la durée*
- 5. Promotion d'un corps au suivant à échelon égal*



Nation



Réforme catégorie B et devenir des AI



Réponses de Michel EDDI

Vous en savez plus que nous. La réforme de la Fonction Publique appliquée aux EPST suppose des prises d'initiatives de la part du Ministère de la Recherche. Nous n'avons pas d'informations. Nous n'avons pas été sollicités ne serait ce que sous la forme d'un regroupement des EPST. Au stade actuel, je partage vos constats concernant la comparaison des déroulements de carrière TRNO-TRSU-TREX et Grades 1, 2 et 3 ainsi que AI et Grades 2 et 3 et sur les modes de reclassement des TRNO. Nous avons des contacts épisodiques avec la Fonction Publique mais cela ne débouche pas sur des questions concrètes. Sur le devenir des AI, nous n'avons eu aucun échange, sauf quant à la baisse du nombre de corps. Je vous invite à mettre votre présentation sur la table des négociateurs ou lors de vos rencontres avec le cabinet du Ministère de la Recherche.

Réforme catégorie B et devenir des AI



Réactions de la CGT (mais pas en séance)

- 1. Nous sommes reçus par Dominique MARCHAND, du cabinet de Valérie PECRESSE le lundi 29 juin pour évoquer la situation des AI laissés pour compte du décret de 2002*
- 2. Nous nous proposons de demander des informations sur le devenir des AI impactés par la réforme de la catégorie B*
- 3. Nous demanderons si le Ministère est prêt à adhérer à la réforme cadre en cours de négociation au Ministère chargé de la Fonction Publique, maintenant qu'il n'y a plus de secrétaire d'Etat*
- 4. Nous rappellerons que depuis le statut de 1983, l'INRA n'a plus le corps de Maître de Recherche, n'a plus de corps administratifs (Chargés, Attachés, Secrétaires et Adjoints), ni de corps d'Aides Techniques et d'Agents Techniques, soit 7 de moins et qu'il ne reste que un corps de catégorie C, un de catégorie B, et cinq de catégorie A (trois ingénieurs et deux chercheurs)*



Mésusage la mention NP aux AG et CC (1/2)



1. Avant le Comité Technique Paritaire du 11 décembre 2007, les DU doivent attribuer une appréciation à quatre niveaux
Proposé Prioritairement PP: extrêmement satisfait des travaux effectués par l'agent, mérite d'accéder au grade ou au corps supérieur
Proposé P: relativement satisfait des travaux effectués par l'agent
Non Proposé NP: relativement insatisfait des travaux effectués par l'agent
Opposé OP : fortement insatisfait des travaux effectués par l'agent
2. Le projet de note de service Campagne 2008 présentée à ce CTP, propose:
Proposé Prioritairement PP: maîtrise largement avérée des responsabilités confiées, qui relèvent du grade ou du corps supérieur
Proposé P: bonne maîtrise des responsabilités confiées, qui relèvent du grade ou du corps supérieur
Non proposé NP : la nature des activités relèvent du grade ou du corps occupé par l'agent
Opposé OP : les résultats et la technicité doivent encore faire l'objet d'une progression

Mésusage de la mention NP aux AG et CC (2/2)



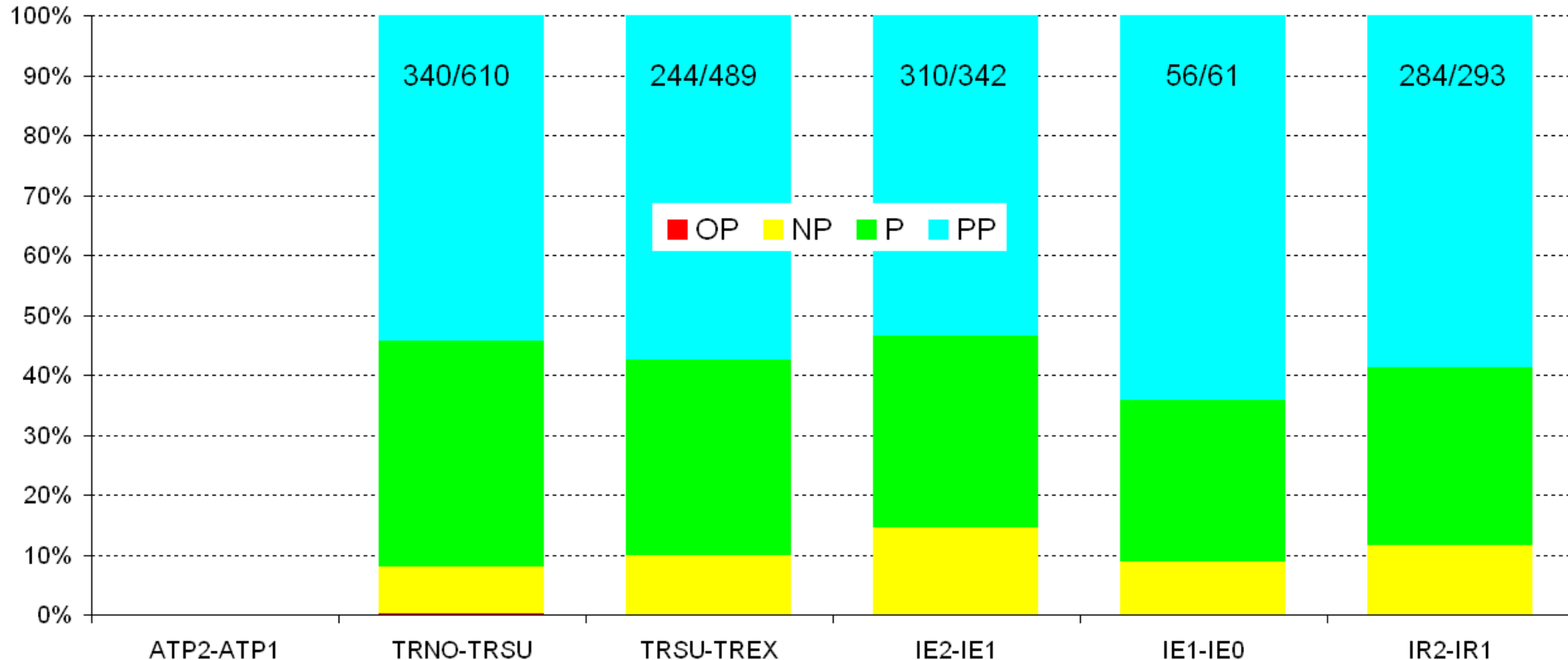
3. A l'issue d'un débat nourri dans lequel nous avons exprimé notre désaccord sur cette modification, Michel EDDI précise (en page 29 du PV du CTP) « Je comprends que la modification du libellé a introduit un débat de fond qu'on ne réglera pas aujourd'hui. » puis conclut (page 30) « Restons-en à l'ancien dispositif ».
4. Depuis, les DU attribuent la mention NP aux agents dont les travaux ne leur donnent pas satisfaction.

Mais d'aucuns attribuent également cette mention NP aux agents

- à leurs yeux, trop récents dans le grade, dans le corps ou dans l'unité pour qu'ils (les DU) puissent fournir une appréciation pertinente, ou
 - à qui ils attribueraient la mention P s'ils n'étaient pas tenus à ce que l'effectif cumulé des agents PP et P, au niveau de la CAPL ou de la CCCR, ne dépasse pas 80% de celui des agents promouvables .
5. Ce mésusage de la mention NP entraîne des disparités entre CAPL ou CCCR, préjudiciables aux agents mutants d'unités, de centres, de départements, voire d'instituts. Nous demandons le **retour à la situation ante**. Les graphiques ci-après illustrent l'état du dossier.

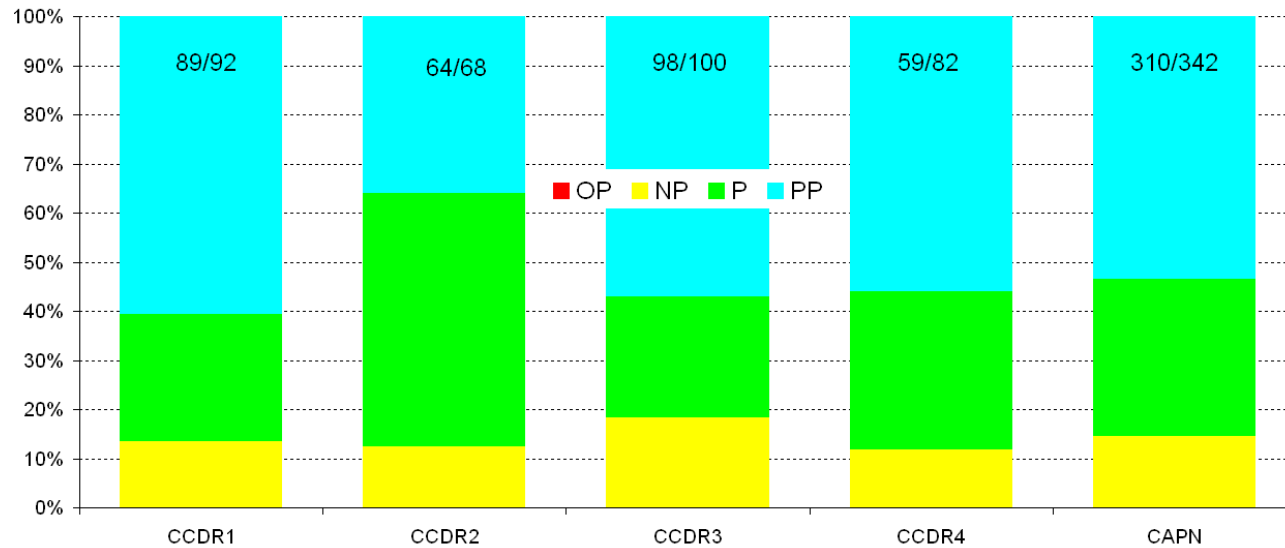
Mésusage de NP aux Avancements de grade

Répartition, par avancements de grade, des propositions des DU

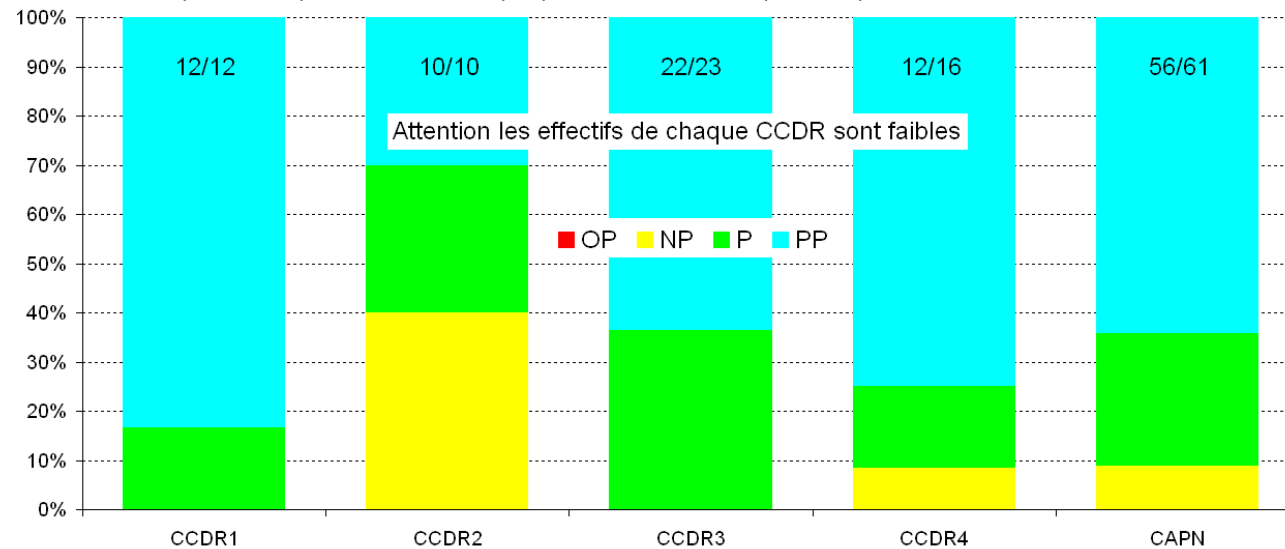


Mésusage de NP aux Avancements de grade

Répartition, par CCDR, des propositions des DU pour la promotion d'IE2 en IE1

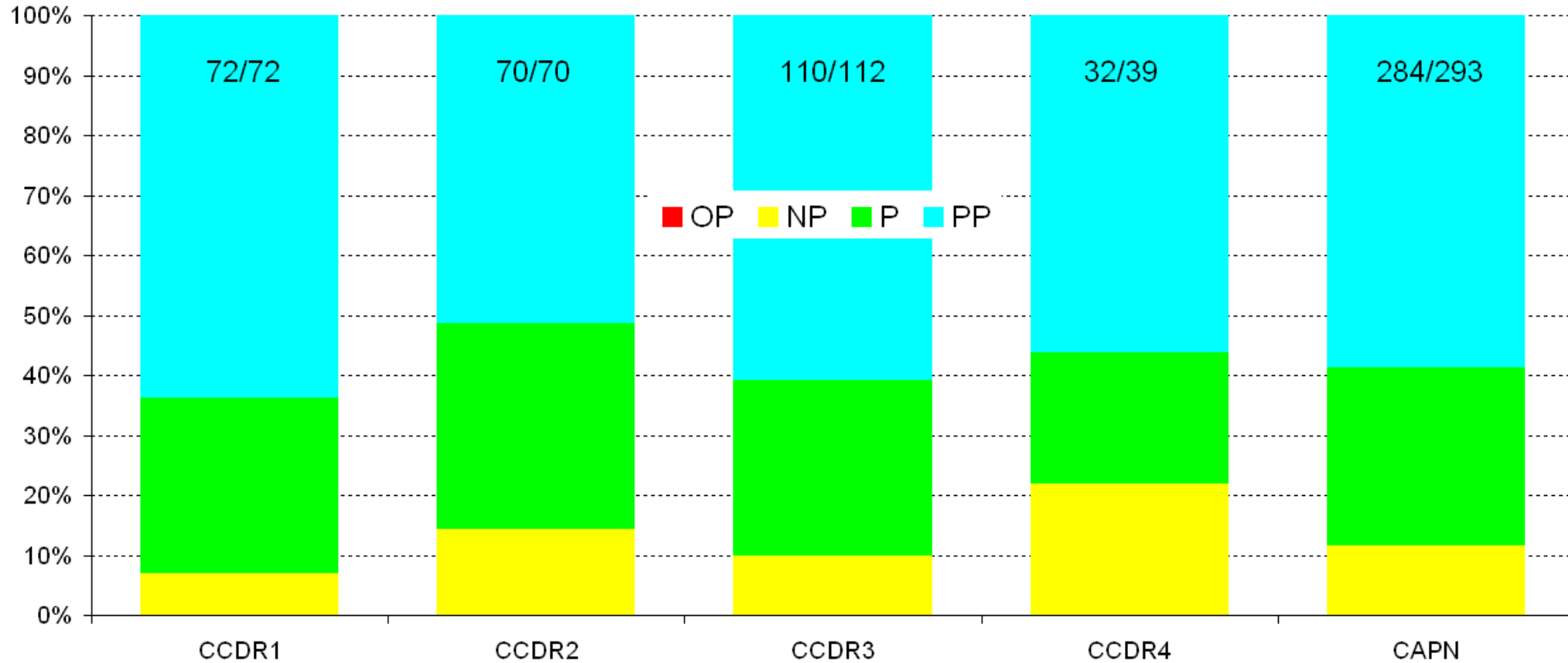


Répartition, par CCDR, des propositions des DU pour la promotion d'IE1 en IE0



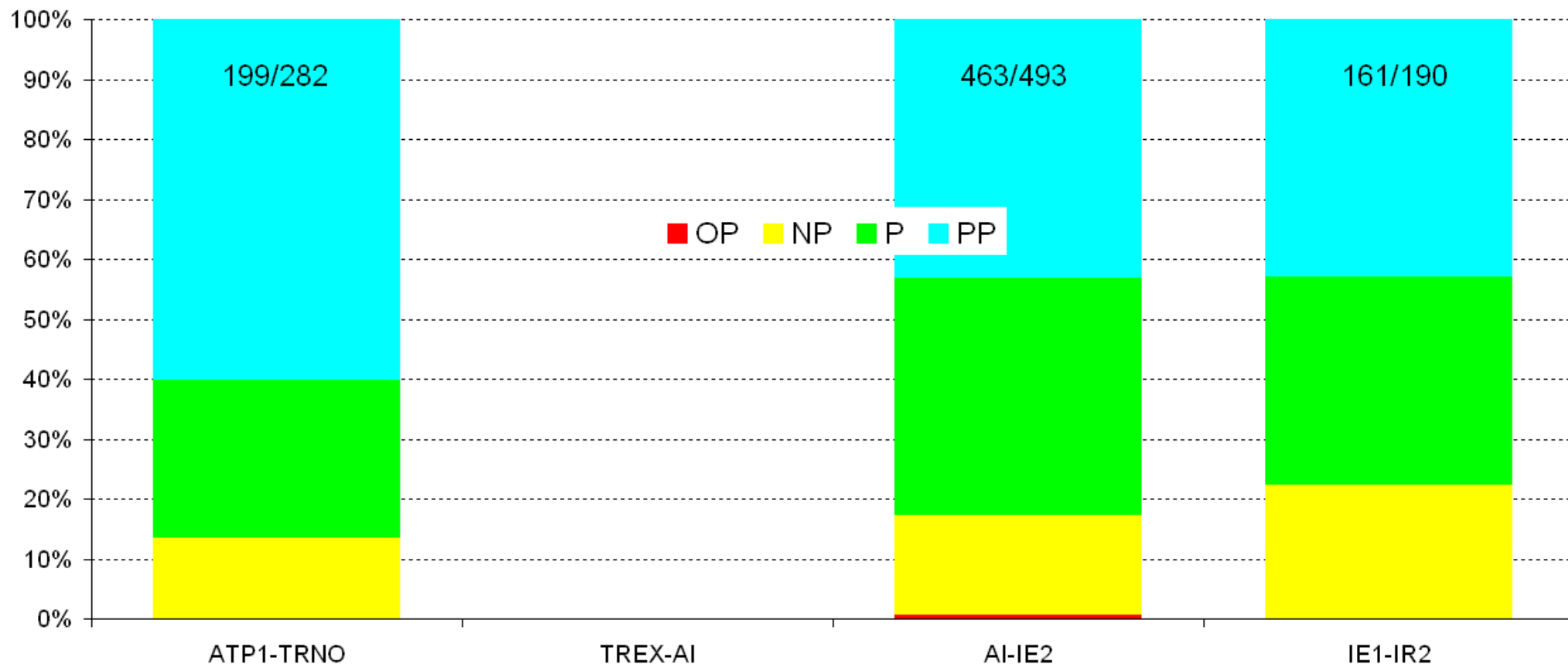
Mésusage de NP aux Avancements de grade

Répartition, par CCDR, des propositions des DU pour la promotion d'IR2 en IR1



Mésusage de NP aux Changements de Corps

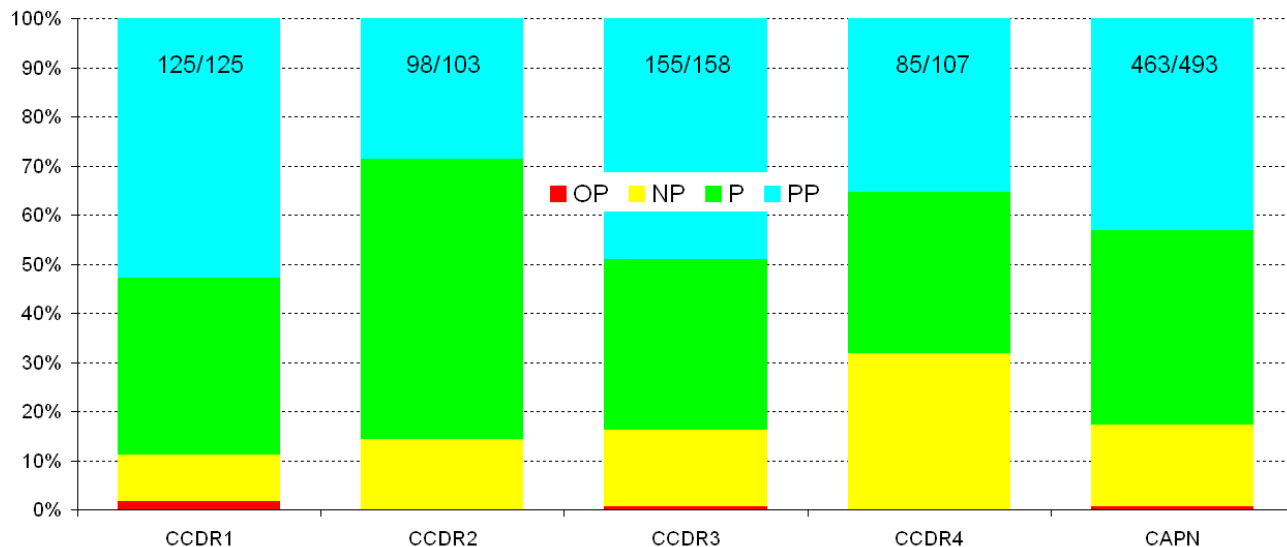
Répartition, par changements de corps, des propositions des DU



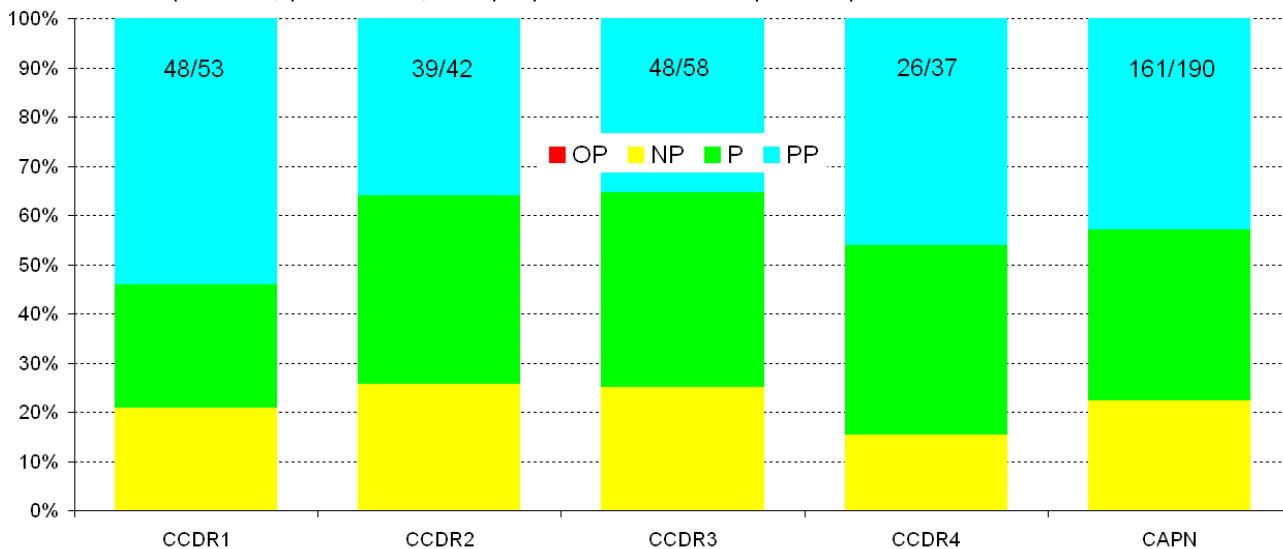
Mésusage de NP aux Changements de Corps



Répartition, par CCDR, des propositions des DU pour la promotion d'AI en IE2



Répartition, par CCDR, des propositions des DU pour la promotion d'IE1 en IR2



Mésusage de NP aux AG et CC

Réponses de la DG

Une très longue discussion sur le sens donné à la mention NP.

La Direction reconnaît, sur la base de nos graphiques, l'hétérogénéité entre corps et entre CC DR de l'utilisation de la mention NP

*La Direction Générale reconnaît l'attribution de la mention NP à des agents qui font correctement leur travail mais qui ne sont pas dans les priorités des DU et/ou des CD, mais ne trouve pas cela anormal.
.Les arguments de la Direction sont fallacieux car ils ne respectent pas ce qui est écrit dans les notes de service.*

La CGT va reprendre ce dossier, débattrà de ce point lors de son congrès et lancera probablement à l'automne un message clair auprès de la hiérarchie intermédiaire

Non à la double peine pour les chercheurs



Nous, techniciens et des ingénieurs de l'INRA, tenons à assurer de notre solidarité les collègues chercheurs concernés et nous signerons la pétition intersyndicale .

Déjà mis en alerte par leur CSS, ils sont désormais désignés comme objectivement responsables de la non-augmentation de la subvention d'état de leur unité parce qu'ils ne publient pas assez ou pas dans des journaux à facteur d'impact élevé.

Cette, pour le moins, curieuse manière d'aider des collègues en difficulté est limitée pour l'instant; c'est pour nous l'une des prémices de la nouvelle gouvernance à l'INRA.

En effet, certains DU et/ou CD utilisent déjà les mêmes arguments pour justifier la mention NP qu'ils attribuent à des IR voire à des IE

Non à la double peine pour les chercheurs



Réponses de Michel EDDI

Cette question a été traitée lors des deux derniers CTP.

L'INRA n'établit pas une part chercheur mais attribue une dotation aux unités sur la base d'un calcul qui prend en compte le nombre de chercheurs, souvent le nombre d'IR, parfois celui d'IE.

Le raisonnement que vous tenez est faux; la situation du non-publiant est traité par la CSS, il n'y a pas double peine.

Concernant les ingénieurs [la camarade de la CFTC est intervenue sur le même point], la CEI doit rester ce qu'elle est. Au travers de l'entretien, les ingénieurs doivent se voir fixer des objectifs, la CEI est faite pour aider et pas pour sanctionner.

Notre conclusion à la CGT: continuer de faire signer la pétition et être vigilants quant à l'utilisation des recommandations des CSS et CEI



Retour aux campagnes annuelles de mobilité



- Lors du bilan de la campagne de mobilité au titre des années 2009-2010 (CTP du 27 mars 2009, pages 21 à 26 du PV),
- la valeur ajoutée du caractère biennal des campagnes de mobilité n'a pas été démontrée par l'administration,
 - les organisations syndicales ont invité l'administration à poursuivre sa démarche prospective pluriannuelle en matière d'emploi
 - mais, elles ont demandé le retour à des campagnes annuelles de mobilité, ce pas de temps est plus adapté aux besoins des agents devant faire face aux divers accidents de la vie
- La CGT est attachée à ce que tous les postes à pourvoir passent, dans l'ordre, par les procédures de mobilité, de concours internes et de concours externes.

Retour aux campagnes annuelles de mobilité



Réponse de la DG

Nous comprenons bien les arguments pour un retour à la campagne annuelle, mais nous n'avons pas les moyens de gérer plus d'une campagne tous les deux ans

Nous sommes capables de régler les situations individuelles difficiles et urgentes.

La délégation CGT a oublié de reposer la question quant à l'état de réflexion de la DG sur les modalités d'application à l'INRA du « Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique », texte qui est à nos yeux du licenciement déguisé.

